

Demande de carte déchèterie (à retourner au Sycodec)

1^{ère} demande Renouvellement Perte

Documents à joindre à votre demande :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie des cartes grises des véhicules utilisés
- Pour un renouvellement : ancienne carte originale
- Enveloppe timbrée à vos coordonnées pour un retour plus rapide

Nom / Prénom

N° / Rue

Commune

Téléphone fixe

Téléphone portable

Email

Nombre de personnes au foyer

▪ Véhicules utilisés pour vous rendre en déchèterie :

Véhicule 1, indiquez le modèle

Immatriculation

Véhicule 2, indiquez le modèle

Immatriculation

Véhicule 3, indiquez le modèle

Immatriculation

Véhicule 4, indiquez le modèle

Immatriculation

Les heures d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bazancourt		14h-18h	9h-12h	9h-112h	14h-18h	9h-12h
Beine Nauroy		9h-12h	14h-18h		9h-12h	14h-18h
Brimont	9h-13h		14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h
Hermonville		9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-13h	9h-13h	9h-13h
Pontfaverger	14h-18h			14h-18h	9h-12h	14h-18h
Rilly la Montagne		9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h	9-h12h
Vaudesincourt		14h-18h				9h-12h
Villers Marmery	14h-18h		9h-12h	9h-12h	9-h12h	9h-12h 14h-18h
Warmeriville	E 14h-18h H 13h-17h	9h-12h	E 14h-18h H 13h-17h	E 14h-18h H 13h-17h	9h-12h	E 14h-18h H 13h-17h
Witry les Reims	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h30 13h-18h

DEEE



Horaires de dépôt des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (écrans, appareils ménagers..). En dehors des jours prévus, ces déchets sont refusés en déchèterie.

A noter

- Heure limite d'accès l'après-midi : 17h45
- Fermeture les jours fériés

L'accès en déchèterie

Pour les particuliers

L'accès est réservé aux particuliers ayant une résidence sur le territoire du Sycodec. Ils doivent être munis de **leur carte d'accès** qui pourra être demandée par le gardien. L'accès est gratuit dans les 10 déchèteries gérées par le Sycodec.

Pour les professionnels

L'accès est réservé aux professionnels implantés sur le territoire du Sycodec. Ils doivent être munis **d'un badge d'accès** attribué après la signature d'une convention avec le Sycodec. **Pour connaître les conditions d'accès, nous vous invitons à nous contacter au 03 26 05 40 78.**



Le quai est accessible aux véhicules avec remorque de moins de 3,5 tonnes.

Le volume déposé est limité à 1m³ par jour par déchèterie.

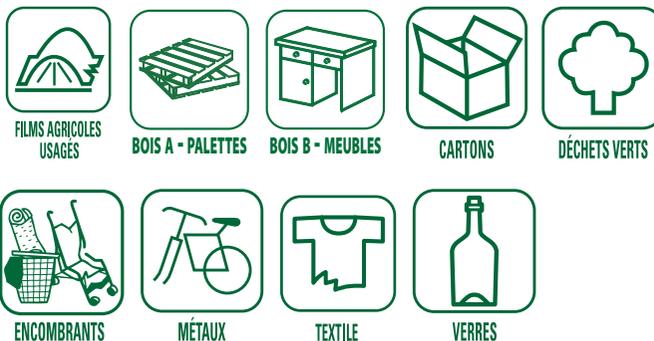
Tous les usagers doivent respecter le **règlement intérieur de la déchèterie** consultable en déchèterie, au siège administratif du Sycodec ou sur notre site Internet www.sycodec.fr

Le SYCODEC se réserve le droit d'interdire l'accès définitif ou temporaire des déchèteries à :

- tout contrevenant au règlement intérieur,
- toute personne ne présentant pas sa carte d'accès aux déchèteries.

Les déchets acceptés

Déchets à déposer dans les bennes (dépôt gratuit pour les particuliers)



Déchets à présenter au gardien



- DEEE selon planning
- Déchets de soins sur inscription

Les déchets refusés

L'amiante,
Les emballages ménagers à recycler (bac jaune),
Les médicaments périmés (à rapporter en pharmacie),
Les munitions, feux d'artifices et fusées de détresse,
Les ordures ménagères (bac bordeaux),
Les papiers, journaux, magazines (bac bleu),
Les pneus usés (repris par les revendeurs)



Déchèteries | Guide Pratique



SYCODEC

Plaine et Montagne Rémoises

Mairie - 51500 RILLY LA MONTAGNE

Tél : 03.26.05.40.78

Fax : 03.26.05.40.79

www.sycodec.fr

